



## PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2024 À 19H00

Date de la convocation : **16 mai 2024**

### Membres Présents : 10

M. Pascal RIVEAU, Maire, *Président de séance*,  
Mme Patricia FONTANEAU, *adjointe au maire*,  
M. Joël BEDIS, *adjoint au maire*,  
M. Cyrille FORMANTIN, *conseiller municipal*,  
M. Mickaël VEYSSIÈRE, *conseiller municipal*,

M. Ludovic CARTEAU, *conseiller municipal*,  
Mme Sylvie HOFMAN, *conseillère municipale*,  
M. Benoît VIELET, *conseiller municipal*,  
M. Pierre NAVARRO, *conseiller municipal*,  
M. Max PAYET, *conseiller municipal*,

### Membres Excusés : 04

Mme Véronique MITRASOUF, *adjointe au maire*,  
M. Benoît DUPONT, *conseiller municipal*

Mme Katia TAUZIÈDE, *conseillère municipale*,  
Mme Judicaël SENEZE, *conseillère municipale*,

### Pouvoir Donné : 00

*Retard : arrivée de mr Benoît Vielet au cours de l'affaire n°05*

***Mme Patricia FONTANEAU est nommée secrétaire de séance***

L'an deux mil vingt quatre, le vingt-deux mai, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Androny dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal RIVEAU.

Monsieur le Maire soumet au vote le procès verbal de la séance du 11 avril 2024.  
Celui-ci est approuvé à l'**unanimité** des membres présents.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

### **AFFAIRE N° 1 : ADMISSION EN NON-VALEUR DES CRÉANCES DE FAIBLE MONTANT**

*(délib. 162024)*

**Rapporteur** : Monsieur Pascal RIVEAU, maire

Monsieur Riveau fait lecture à l'assemblée du projet de délibération instituant la délégation à l'exécutif pour l'admission en non-valeur des créances de faible montant, à l'occurrence du seuil maximal légal de 100€.

Le Conseil accepte à l'unanimité le principe

**VOTE : 09 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION**

**DÉCISION VALIDÉE À L'UNANIMITÉ**

### **AFFAIRE N° 2 : CONVENTION INSTALLATION ET RACCORDEMENT SIRÈNE AU SAIP**

*(délib. 172024)*

**Rapporteur** : Monsieur Pascal RIVEAU, maire

Monsieur Riveau présente à l'assemblée les fonctionnalités de la mise en marche des sirènes d'alerte.

Le projet de délibération est lu à l'assemblée. Cette convention serait conclue avec l'état pour une durée de 3 ans, reconductible tacitement.

Monsieur Riveau demande l'approbation du Conseil Municipal :

**VOTE : 09 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION**

**DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**AFFAIRE N° 3 : DÉCISION MODIFICATIVE RÉGULARISATION BUDGET COMMUNAL 2024**

(DM012024)

*Rapporteur : Monsieur Pascal RIVEAU, maire*

Monsieur le maire expose à l'assemblée qu'une erreur s'est glissée sur le montant attribué au compte D001 lors de l'affectation du résultat 2023.

Il convient donc de régulariser cette erreur en prenant la somme de 7.748,52€ au chapitre 011 et de la porter au D001. Ce transfert entraîne un mouvement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Le Conseil accepte à l'unanimité le principe

**VOTE : 09 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION**

**DÉCISION VALIDÉE À L'UNANIMITÉ**

**AFFAIRE N° 4 : DÉCISION MODIFICATIVE OUVERTURE CRÉDIT COMPTE 203**

(DM022024)

*Rapporteur : Monsieur Pascal RIVEAU, maire*

Monsieur Riveau évoque le fait que les crédits relatifs à l'accompagnement de la dénomination et d'adressage sur la commune, par du personnel de la Poste, ont été omis lors de l'élaboration du Budget Communal 2024.

Il convient d'effectuer un transfert entre le chapitre 011 et le compte 203 - Frais d'études... pour un montant de 3.900,00 €

Le Conseil accepte à l'unanimité le principe

**VOTE : 09 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION**

**DÉCISION VALIDÉE À L'UNANIMITÉ**

**AFFAIRE N°5 : TABLEAU DE GARDE ÉLECTIONS EUROPÉENNES**

Tous les conseillers présents se proposent pour effectuer leurs tours de garde et annoncent leurs préférences, pour les élections européennes, qui se dérouleront le 09 juin prochain.

**QUESTIONS DIVERSES**

- ☞ Madame Fontaneau et Monsieur Riveau font le point sur la rencontre qu'il y a eu avec les agents de la Poste qui vont aider la commune à réaliser la nouvelle dénomination et adressage.
- ☞ Monsieur Riveau a été contacté par des commerciaux des réseaux mobiles SFR et Bouygues : l'installation d'un point relais sur l'antenne située dans le bourg, doit être prévue courant 2025.
- ☞ Monsieur Riveau fait un résumé de la réunion d'informations sur la fibre optique qui s'est tenue le 16 mai dernier.

*La séance est levée à 20h05*

**La Secrétaire de séance**  
*Mme Fontaneau*

**Le Maire**  
*Mr Pascal RIVEAU*